



VILLE

D'AVESNES-LES-AUBERT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022

Le quinze avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 avril 2022, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J-M. BERNIER, A. GOFFART, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, C. CLAISSE, E. LEDUC, A. MAILLARD, T. CARON, D. RUELLE, C. MASSE.

Avait donné procuration :

Mmes et MM. R. TESSON à A. BASQUIN, C. MOREAU à L. MAILLARD, Y. CHASTIN à A. BISIAUX.

Secrétaire de séance : Vincent WAXIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Vincent WAXIN a été nommé secrétaire de séance **à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 Mars 2022 a été adopté **à l'unanimité.**

Après son propos introductif, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les points prévus à l'ordre du jour.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022
ORDRE DU JOUR**

1. Compte de Gestion 2021
2. Compte Administratif 2021
3. Affectation définitive des résultats 2021
4. Fiscalité locale 2022
5. Budget Primitif 2022
6. Tarifs et rémunérations diverses 2022 - Dépenses
7. Tarifs et rémunérations diverses 2022 - Recettes
8. Participations intercommunales 2022 - SIDEC
9. Convention Loisirs Équitables et Accessibles (L.E.A) avec la Caisse d'Allocations Familiales
10. Convention prestation de service ALSH/ASRE avec la Caisse d'Allocations Familiales
11. Cession du 11 route nationale
12. Demande de subvention ADVB espaces publics centraux
13. Motion pour une compensation des coûts de l'énergie
14. Questions diverses.

N° 1 - COMPTE DE GESTION 2021

Exposé de Monsieur le Maire

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un Compte de Gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Pour rappel, le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance et adéquation entre les deux documents.

Après en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Claudine MASSE et Monsieur Didier RUELLE), le Conseil Municipal adopte :

Le Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur.

N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil

Municipal sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire. Celui-ci doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

D'autre part, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président et que le Maire doit se retirer au moment du vote.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du budget principal ainsi que les Comptes Administratifs des éventuels budgets annexes.

Les réalisations de l'exercice s'établissent par section comme suit :

- Section de fonctionnement (hors affectation)
 - Dépenses : 2.632.327,53 €,
 - Recettes : 2.938.142,22 €.
- Section d'investissement
 - Dépenses : 1.721.324,59 €,
 - Recettes : 1.378.087,51 €.

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Compte Administratif 2021 présente les résultats définitifs suivants :

- **Section de fonctionnement :** + 582.540,98 €,
- **Section d'investissement :** - 482.829,70 €.

Après en avoir délibéré,

PAR 23 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Claudine MASSE et Monsieur Didier RUELLE), le Conseil Municipal adopte (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

Le Compte Administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :** + 582.540,98 €,
- **Section d'investissement :** - 482.829,70 €.

N° 3 - AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2021

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M 14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Après en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Claudine MASSE et Monsieur Didier RUELLE), le Conseil Municipal adopte :

L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 s'effectue de la manière suivante :

- Besoin de financement en investissement : 582.540,98 €,
- Déficit reporté : 482.829,70 €.

N° 4 - FISCALITÉ LOCALE 2022

Exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 CONTRE (Madame Claudine MASSE et Monsieur Didier RUELLE), le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2022 les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : Taux 47,26 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : Taux 62,20 %.

N° 5 - BUDGET PRIMITIF 2022

Exposé de Monsieur le Maire

Pour le Budget Primitif 2022, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi à la somme de 3.057.870 €.

Les chapitres principaux en dépenses de cette section sont :

- Les charges de personnel prévisionnelles qui s'élèvent à 1.335.650 €, calculées au vu de l'état actuel des effectifs et de l'évolution naturelle à prévoir des carrières des fonctionnaires territoriaux ;
- Les charges à caractère général s'élèvent à 886.947,28 € ;
- Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 405.950 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel des impôts et taxes qui s'élèvent à 1.341.770 € (1.272.260 € en 2021). Cette légère augmentation est due à la revalorisation automatique des bases fiscales par l'Etat.

Les dotations et participations s'élèvent à 1.393.500 € (1.384.134 € en 2021).

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2.709.829,70 € (en 2021 : 3.025.797,21 €).

Concernant les dépenses de cette section d'investissement :

- Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèvent à 1.209.800 € ;
- Les reports de programmation sont de 992.200 € ;
- Le remboursement des emprunts en capital s'élève à 171.000 € (en annuités constantes).

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons évoquer les reports de crédits de 752.190 € et les prévisions nouvelles d'un montant de 1.137.540,98 €.

Monsieur le Maire expose dans le détail les différentes lignes budgétaires du Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Claudine MASSE et Monsieur Didier RUELLE), le Conseil Municipal adopte le projet de Budget Primitif 2022 comme proposé (avec les résultats définitifs de l'exercice 2021).

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3.057.870 € et la section d'investissement à hauteur de 2.709.829.70 €.

N° 6 - TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS DIVERSES 2022 - DÉPENSES

Exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses telles que proposées.

N° 7 - TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS DIVERSES 2022 - RECETTES

Exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes telles que proposées, dont certaines à compter du 1^{er} septembre 2022.

N° 8 - SIDEC – PARTICIPATION 2022

Exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe comme en 2021.

N° 9 - CONVENTION LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES (L.E.A) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Jeunesse, au Sport et à la Culture

Par délibération en date du 11 mars 2022 la Commune renouvelait la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre du nouveau dispositif de l'Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles (LEA), sur la base des critères définis par la CAF.

Dans le respect des critères décidés par la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser le barème de Participations Familiales en heure/enfant à compter du 1^{er} Septembre 2022 et ce, jusqu'au 31 Décembre 2026 dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaire et périscolaire de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements,
- Communiquer à la CAF toute modification tarifaire pouvant intervenir au cours de la période de conventionnement,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. à intervenir avec la CAF du Nord et tous les documents s'y afférant.

N° 10 - CONVENTION PRESTATION DE SERVICE ALSH/ASRE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Jeunesse, au Sport et à la Culture

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement signée avec la CAF du Nord, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles et d'appliquer de nouvelles grilles tarifaires à compter du 01/09/2022 et ce, jusqu'au 31/12/2026.

Le prix du repas n'est pas pris en compte.

Le péricentre est facturé à l'heure.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Décider d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles et d'appliquer les nouvelles grilles tarifaires à compter du 01/09/2022 jusqu'au 31/12/2026.
- S'engager à communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération

N° 11 - CESSIION DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ AU 11 ROUTE NATIONALE À AVESNES-LES-AUBERT

Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux

Pour rappel, par délibération n°6/11/03/2022 en date du 11 mars 2022, la commune qui a acquis le bien immobilier situé au 11 route nationale par voie d'expropriation fin 2020, s'est prononcée en faveur de la revente du bien situé au 11 route nationale à la SCI GOHIER représentée par Monsieur et Madame Gohier au prix de 27 000 € TTC, hors frais de notaire, aux conditions affichées dans le cahier des charges.

Or il s'avère que ladite vente aurait dû se réaliser au nom de Monsieur et Madame GOHIER et non de la SCI GOHIER.

Bien entendu, le prix d'acquisition est toujours de 27 000 €, soit 2 000 € de plus que le prix de cession indiqué dans la consultation.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- De retirer la délibération n°6/11/03/2022.
- De se prononcer en faveur de la revente du bien situé au 11 route nationale à Monsieur et Madame Gohier au prix de 27 000 € TTC, hors frais de notaire, aux conditions affichées dans le cahier des charges. Cette cession fera l'objet d'un acte notarié auquel sera annexé le cahier des charges de cession en vertu du décret n°2014 - 1635 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte authentique et tous documents afférents à ce dossier.

N° 12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ADVB ET DE L'AIDE NORD DURABLE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DE FRICHES URBAINES

Exposé de Monsieur le Maire

L'assemblée est informée que le Conseil départemental du Nord renouvelle sa politique de soutien aux projets communaux et intercommunaux au titre de l'année 2022.

La commune souhaite émarger à l'aide départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) dans le cadre de son projet de réaménagement du centre-bourg.

Il s'agit de créer de nouveaux espaces publics et de favoriser la mobilité douce dans le cadre de la reconversion de deux friches situées en cœur de bourg. Ce projet s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain portée par la commune.

Les dépenses liées à cet aménagement (revêtements, plantations et mobilier urbain) représentent un montant estimatif de 710 000 € HT (base esquisse, y compris frais de démolition et de maîtrise d'œuvre).

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de l'ADVB de 40%, soit une subvention potentielle de 284 000 €.

D'autre part, en raison de la nature même du projet (valorisation d'espaces délaissés et artificialisés, avec un portage foncier EPF), il est envisagé de solliciter une bonification dans le cadre du dispositif Nord Durable. Cette bonification viendrait en complément de la subvention ADVB.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Solliciter auprès du Département une subvention au titre des dispositifs « Villages et Bourgs » et « Nord Durable » dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics en centre-bourg,
- Autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

N° 13 - MOTION POUR UNE COMPENSATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Exposé de Monsieur le Maire

Ainsi, par cette motion et après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal invite fortement l'Etat à :

- Limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie par des solutions immédiates comme la mise en place d'un fonds d'urgence de compensation,
- Appliquer un taux de TVA réduit sur les factures énergétiques des collectivités territoriales et leurs groupements,
- Permettre aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Claudine MASSE voulait savoir ce qu'il en était du devenir du parking de la Salle Croizat fermé pour les travaux de l'immeuble adjacent.

Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux du particulier ne sont pas encore terminés et qu'une convention de servitude de passage sera signée entre la Municipalité et le propriétaire, dès les travaux terminés.

Madame Claudine MASSE fait remarquer qu'un panneau semble manquer en venant de la rue Henri Barbusse vers la rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire énonce que les services techniques seront informés de ce fait afin de régler le problème.

Madame Claudine MASSE demande quand la déchetterie de St Aubert sera ouverte de nouveau.

Monsieur le Maire répond que cela dépend du SIAVED qui affirme qu'il y a des problèmes d'eau souterraine qui retardent sa réouverture. Aucune date n'est fixée à ce jour mais d'autres déchetteries comme Beauvois-en-Cambrésis sont ouvertes.

Madame Claudine MASSE questionne le fait de savoir quand les subventions des associations qui ont diminué seront rétablies à leur montant précédent.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité n'a pas diminué les montants des subventions et que cela revenait du libre choix des associations concernées au regard du contexte sanitaire et de la moindre activité inhérente à cela. Les subventions reviendront à leur montant initial si les associations en font le choix au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Thierry SANTER a été sollicité par une commerçante pour son « arrêt minute » constamment occupé par des riverains « non » clients.

Monsieur le Maire rappelle que cela relève de la Gendarmerie Nationale mais demandera aux services techniques que cet « arrêt minute » soit plus visible par la peinture ou un panneau adéquat.

Madame Jeanne-Marie BERNIER évoque le problème de mécanique réalisée à même la rue qui entraînent des taches d'huile un peu partout dans la rue du 8 mai. D'autres élus relaient les mêmes faits. Les services seront chargés d'alerter le riverain concerné.

Monsieur Jean-Claude PAVAUX tient à souligner qu'il n'a pu montrer le flyer pour le concours des Maisons Fleuries à la précédente Commission Environnement Cadre de Vie et qu'il souhaitait en informer l'assistance car il doit être encarté dans le prochain Vie Avesnoise de Mai. Par ailleurs, il évoque également la possibilité de mettre des affiches dissuasives contre les déjections canines dans la ville. Ce point sera abordé lors d'une prochaine Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures 05.

Le Secrétaire de séance,



Monsieur Vincent WAXIN

Le Maire,



Monsieur Alexandre BASQUIN